

PROCES-VERBAL
COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL
CONSULTE PAR VOTE ELECTRONIQUE

Le vote électronique a été clos le vendredi 23 août 2024 à 12h00.

Membres ayant participé au vote (14) : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH), Pascal BOURGEOIS (DTN), Olivier KRUMBHOLZ (sélectionneur de l'Equipe de France A féminine), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Jean-Marie BRINON (président de la CNCG, personne qualifiée en matière de contrôle de gestion), Olivier BUY (président de la CNA), Fabrice ARCAS (président de la COC FFHandball), Sophie PALISSE (représentante des clubs de D1F), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de D1F), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de D1F), Guillaume MARQUES (représentant des clubs de D1F), Eric JULLIG (représentant des clubs de D2F), Mathieu LANFRANCHI (représentant des entraîneurs), Sabrina CIAVATTI (représentante des joueuses).

Membre n'ayant pas participé au vote (1) : Rémy LEVY (personnalité qualifiée).

En raison de l'incertitude quant à l'engagement du club de Nantes en D2F, et dans l'attente de la décision de la Commission Nationale de Contrôle de Gestion (CNCG), la composition définitive de cette division n'a pas encore été arrêtée. Le championnat de D2F pourra ainsi compter 12 ou 13 clubs, selon la décision à venir.

Dans l'hypothèse où la CNCG ne donnerait pas suite à la demande du club de Nantes, cette division compterait 12 clubs et le calendrier général de la D2F se verrait réduit à 22 dates, contre 26 initialement prévues. En prévision de cette éventualité, la COC a sollicité les membres du groupe de travail « calendrier », lesquels se sont accordés sur une nouvelle proposition de trame générale.

Afin de permettre à la COC de réagir avec diligence à la décision de la CNCG, et de pouvoir communiquer rapidement le calendrier des oppositions de la D2F, ainsi que le calendrier général modifié au besoin, trois résolutions étaient soumises à la délibération des membres du comité de direction de la LFH. Ces résolutions visaient à anticiper et à répondre efficacement aux deux scénarios possibles.

Afin de pouvoir échanger avec les membres sur les propositions soumises au vote de la présente instance, l'organisation suivante a été mise en place :

- Le 21 août 2024 : envoi de la consultation
- Du 21 au 22 août 2024 : transmission des questions et réponses aux questions posées
- Du 21 au 23 août 2024 : vote électronique (vote clos à 12h00).

Le vote a été ouvert le mercredi 21 août 2024 à 18h00 et clos le vendredi 23 août 2024 à 12h00.

Résolution n°1 – Le comité de direction de la LFH donne un avis sur la proposition de calendrier des oppositions de la D2F à 13 clubs, saison 2024-25, soumise par la COC FFHandball.

Avis favorable : 14

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité par les membres ayant participé au vote.



Résolution n°2 – Le comité de direction de la LFH donne un avis sur la proposition de la trame générale du calendrier de la D2F à 22 dates, saison 2024-25, soumise par la COC FFHandball.

Avis favorable : 14

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité par les membres ayant participé au vote.

Résolution n°3 – Le comité de direction de la LFH donne un avis sur la proposition de calendrier des oppositions de la D2F à 12 clubs, saison 2024-25, soumise par la COC FFHandball.

Avis favorable : 14

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité par les membres ayant participé au vote.

Nodjalem MYARO
Présidente de la LFH